



ENVIRONNEMENT
TERRITOIRES
AUTOROUTES
ET MER

CAP des Adjointes Administratifs du 21 mars 2013

Paris le 21 mars 2013

Bonjour,

A la demande de certains élus siégeant à la Commission Administrative Paritaire des adjoints administratifs, l'administration a accepté le report de la CAP initialement prévue le 21 mars.

Cette CAP devait traiter notamment des mobilités entrantes aux Voies Navigables de France, des intégrations et titularisations de travailleurs handicapés.

Les élu-e-s CFDT avaient la ferme intention de siéger et rappellent à l'administration que des agents sont dans l'attente d'avis de cette commission.

Nous lui avons demandé de fixer la prochaine CAP le plus rapidement possible, en tenant compte de la disponibilité de l'ensemble des représentants.

Vous trouverez ci-joint, la déclaration prévue pour cette CAP. Nous la faisons parvenir, ce jour, à la présidente de la CAP.

Cette déclaration a pour objet d'une part, de rappeler les engagements pris par les ministres relatifs au chantier de la catégorie C ; d'autre part, elle questionne l'administration sur les modalités d'application du décontingement de l'accès au 8^{ème} échelon d'AAP1, pour obtenir une réponse à la prochaine CAP.

Une réunion au cabinet des ministres relative à la catégorie C est prévue le jeudi 28 mars à 18h00.

Les élu-e-s à la CAP